

INFOS STAGIAIRES du 07/10/2015

Bonjour à toutes et tous,

Stage "Entrer dans le métier - mutations – carrières" jeudi 12 novembre 2015 :

Ce stage abordera l'ensemble des questions liées à la carrière : procédure de **titularisation, avancement, droits et obligations, conditions d'exercice, et surtout mutations, car vous devrez obligatoirement participer au mouvement** ! Il sera aussi l'occasion de dresser un bilan de votre rentrée, et d'échanger sur vos premières expériences. **Si vous souhaitez être informé, conseillé, défendu par des militants de terrain, tous enseignants ou CPE comme vous, qui maîtrisent parfaitement ces questions, venez nombreux à ce stage** ! Ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués, il aura lieu le jeudi 12 novembre, de 9 h 30 à 16 h 30 au Centre Jean Richepin à Clermont-Ferrand, Arrêt de Tramway : Hôtel de ville. **Ce stage ouvre droit à autorisation d'absence spécifique**, à condition d'en **faire la demande avant le 12 octobre 2015** auprès de l'ESPE qui a d'ores et déjà été prévenue (modèle de lettre de demande téléchargeable [ici](#)). Nul ne peut vous empêcher d'y participer. [Voir modalités](#) sur notre site académique.

Mutations 2016 : le SNUEP-FSU vous informe, vous conseille et vous défend !

Attention, la note de service ministérielle ne paraîtra que le 12 novembre. Méfiez-vous des informations que certains sont tentés de vous donner dès à présent pour apparaître comme les premiers. **Tous les stagiaires devront faire des vœux, à l'exception des ex-titulaires enseignants de l'Éducation nationale, CPE et COPsy, s'ils souhaitent rester dans l'académie. Le SNUEP-FSU, soucieux de vous fournir des informations claires et vérifiées, mettra à votre disposition plusieurs outils pour vous aider dans vos démarches :**

- Un [stage "carrières-mutations"](#) qui aura lieu le 12 novembre 2015 à Clermont-Ferrand
- Une **publication spéciale mutations** (en préparation), envoyée à tous les stagiaires
- Des **réunions, rendez-vous individuels** et des **permanences "spéciales mutations"** (calendrier en préparation)

Groupe de travail sur vos conditions de stage et de formation : quelques avancées

Comme nous vous l'avions annoncé dans l'info stagiaires précédente, les syndicats de la FSU, SNES, SNUEP, SNUipp ont obtenu la tenue d'un groupe de travail au rectorat pour discuter des conditions de stage, de la formation et des modalités de titularisation. Nous avons donc été reçus **mardi 6 octobre** en présence du secrétaire général du rectorat, du DRH, de membres de l'ESPE et de deux inspecteurs.

Seules la FSU (SNES, SNUEP, SNUipp), l'UNSA et FO étaient présentes à ce GT. Le SGEN-CFDT, le SNALC, SUD et la CGT n'ont pas envoyé de représentants.

Voici un bref compte-rendu de la réunion :

Présentation de la formation :

- Les DU sont des parcours adaptés pour ceux qui ne sont pas inscrits en master.
- DU d'approfondissement (18 stagiaires qui ont déjà un M2).

- DU d'enseignement (78 stagiaires) : il concerne les titulaires d'un master non MEEF. Possibilité de demander des équivalences. Formation professionnalisante. Dispensés d'UE en langue et dispensés de mémoire. Possibilité de s'inscrire aussi en M2 MEEF.
- M2 MEEF (113 stagiaires).

D'après l'ESPE, environ 40 stagiaires en DU d'enseignement ont fait des demandes d'équivalences cette année. Ils ont été reçus individuellement. Une seule a été refusée.

➤ Nous avons rappelé le désarroi de nombreux stagiaires, l'an dernier, lorsqu'ils ont découvert qu'ils devaient repasser des partiels et refaire un mémoire qu'ils avaient déjà rédigé auparavant. Beaucoup avaient le sentiment de devoir refaire la même chose et finalement de perdre leur temps. Il semblerait que la formation soit donc plus adaptée cette année. En cas de problème, contactez-nous !

Mémoire :

Bien que le futur Directeur de l'ESPE nous ait dit que ce n'est pas le nombre de pages qui compte, nous avons tenu à avoir confirmation de ce que nous avons obtenu l'an dernier. Il nous a été confirmé que le mémoire ferait au **maximum 35 pages**.

➤ Nous savons qu'il existe des vellétés dans certains départements pour demander un mémoire plus lourd aux stagiaires. Si tel est le cas, faites-nous remonter cela très vite.

Emploi du temps :

Théoriquement, d'après l'ESPE, les emplois du temps jusqu'en décembre ont été portés à la connaissance des stagiaires. Ils devraient être plus stables que l'an dernier. On nous a signalé des problèmes d'accès à l'ENT de l'ESPE. Si ces problèmes perdurent, ne pas hésiter à nous les signaler.

➤ Sur conseil des stagiaires de l'an dernier, nous avons demandé à ce que la période des mutations (novembre-décembre) soit prise en compte et donc allégée. En effet, il s'agit d'un moment important dans la carrière d'un enseignant, d'où la nécessité de prendre le temps de s'informer et de se faire aider pour constituer son dossier et établir une stratégie : inscrivez-vous massivement au stage que nous organisons le 12 novembre. L'ESPE est prévenue, il est de droit. [Voir modalités ici](#).

Vacances scolaires :

Suite au courrier que nous avons adressé au recteur et au directeur de l'ESPE, il semble que la formation pendant les vacances de Toussaint soit resserrée : deux à trois jours contre une semaine l'an dernier.

➤ Pour la FSU, si cela constitue une petite avancée, ce n'est toujours pas satisfaisant. Nous avons insisté une nouvelle fois sur le fait que les stagiaires ont besoin de repos mais aussi de temps pour prendre du recul sur le métier. Nous avons également dénoncé le fait que plusieurs d'entre vous viennent d'une autre académie et que vous avez le droit de rejoindre vos familles. Faites-nous part des difficultés rencontrées à ce sujet.

Convocation aux examens :

Le secrétaire général a convenu que les stagiaires n'ont pas vocation à participer aux examens du type DNB ou baccalauréat.

➤ La FSU a réussi l'an dernier à faire annuler la plupart des convocations des stagiaires à des examens. Par manque de correcteurs dans certaines disciplines, certains n'ont malheureusement pas pu y échapper. Le secrétaire général s'était engagé à faire respecter cette consigne. Cela semble donc être le cas.

Paiement des journées d'août :

Les syndicats de la FSU demandent le paiement des journées de formation en août. Nous ne sommes pas opposés par principe à ce qu'une formation ait lieu avant la prise en charge des élèves. Cependant, il est normal qu'au minimum les frais de déplacement et d'hébergement soient pris en charge par l'employeur.

➤ La réponse qui nous a été faite étant peu claire, la FSU appelle les stagiaires à s'adresser à la DRH pour demander le remboursement de ces journées d'août. Le DRH s'est engagé à payer ces

déplacements si le montant total des frais de déplacement dépasse le seuil de mille euros généralement donnés aux stagiaires en compensation.

➤ En ce qui concerne la journée de prérentrée le 31 août, Le SNES-FSU dénonce le refus de la ministre de rémunérer les stagiaires. Il accompagnera tous les stagiaires qui saisiront le tribunal administratif. Nous consulter à ce sujet !

Titularisation :

- L'inspecteur (IA-IPR) tient compte de l'avis des tuteurs et des formateurs de l'ESPE. Les tuteurs rédigent un rapport en novembre et un autre en février. L'IPR s'appuie sur le référentiel de compétences.
- L'ESPE tient compte de l'« investissement » du stagiaire dans la formation, en clair, de son assiduité et des compétences validées en fin d'année.
- Les stagiaires en difficultés se verront proposer des stages complémentaires et une aide à l'ESPE.
- C2I2E : il est possible de suivre la formation mais pas obligatoire ! Il s'agit d'une victoire des syndicats de la FSU.
- Les jurys de titularisation sont composés d'un chef d'établissement, d'un IPR, d'un universitaire. Nous avons demandé que les IPR ayant inspecté un stagiaire pour qui l'année risque d'être compromise ne fassent pas partie du jury de titularisation. On ne peut pas être juge et partie !

➤ Le SNUEP-FSU constate une nouvelle fois de grandes disparités dans la mise en place des parcours de formation adaptée ainsi que des modalités d'évaluation des stagiaires infantilisantes et chronophages : partiels, devoirs multiples entretenant la confusion entre formation des stagiaires et master MEEF. Le SNUEP-FSU exige un cadrage national des modalités d'évaluation permettant le regard croisé des formateurs sans surcharge de travail.

Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Le taux de syndicalisation des stagiaires dans notre académie est en nette progression cette année. Ce n'est sans doute pas un hasard. Le SNUEP-FSU a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux ...), pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élus dans les commissions paritaires, défendre les personnels et nos métiers. Vous pouvez adhérer et payer en plusieurs fois (jusqu'à 6 fois si vous adhérez avant le 31 octobre). Vous bénéficierez alors d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation. Le SNUEP-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent-e-s et au travail de ses militant-e-s. Rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Bien cordialement,

Les militant-e-s en charge du suivi des stagiaires :

Ugo TREVISIOL (PLP lettres histoire SNUEP-FSU), Fabien CLAVEAU (professeur d'espagnol SNES-FSU), Delphine BERTRAND (professeur de sciences physiques SNES-FSU), Florence BUSSIERES (professeure des écoles SNUIPP-FSU)